

snes

Midi-Pyrénées

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 27 novembre au 4 décembre

**Donnons
de la
voix !**



Consultation sur le projet de socle

Des modalités différentes

Si la banalisation du mercredi matin 1^o octobre a été fixée au niveau académique, les modalités d'organisation ont différé selon les départements et même selon les établissements à l'intérieur d'un même département : échanges en plénières, organisation de groupes avec parfois la présence de professeurs des écoles, animation par des chefs d'établissement ou par des enseignants, parfois en binôme avec un professeur des écoles... Quelques chefs d'établissement ont même tenté de détourner cette demi-journée pour traiter d'autres sujets !

Pour quelles remontées ?

Quelle que soit l'organisation choisie, les collègues ont dans l'ensemble apprécié d'être consultés mais ils restent dubitatifs quant

à la prise en compte des conclusions des échanges puisque qu'aucune remontée collective n'était prévue. Quant au questionnaire en ligne, impossible à renseigner le jour de la consultation, sa lourdeur et la formulation des questions n'ont pas permis de rendre compte de la richesse et de la complexité des débats auxquels le Snes-Fsu a largement pris part. La plupart des échanges se sont soldés par une réaffirmation de deux de nos mandats : une structuration du second degré par discipline scolaire et le rejet du Livret Personnel de Compétences.

Des questions à approfondir

Évaluation, réécriture des programmes, les débats continuent !

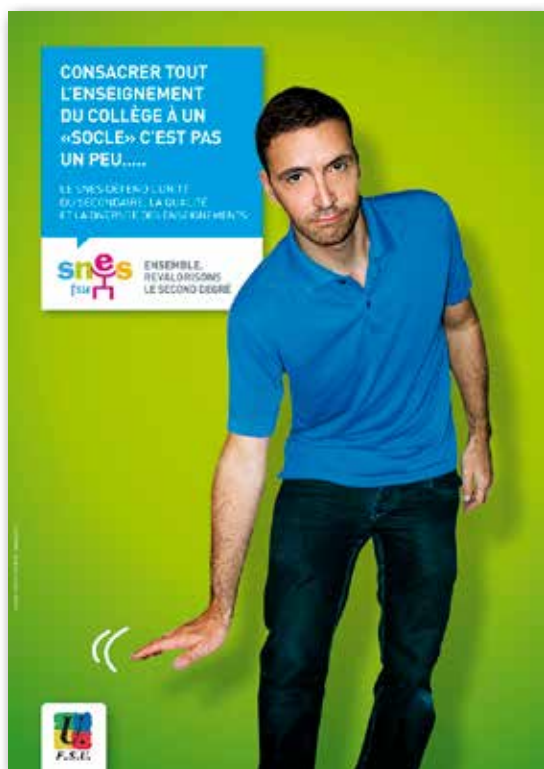
Ce projet de texte doit être un texte d'orientation autour duquel s'articuleront les nou-

veaux programmes, prochainement réécrits. Bien qu'il continue à s'appeler socle, il est apparu comme plus ambitieux pour les élèves.

Mais très vite s'est imposée dans les débats la question de l'évaluation. Comment ce socle sera-t-il validé ? Peut-on tout évaluer ? Quelle articulation avec les diplômes nationaux ?

Une conférence nationale à laquelle ne participeront que 4 enseignants du secondaire va s'engager. La réflexion autour de l'évaluation ne peut se faire sans la participation de toute la profession y compris les enseignants de lycée, grands oubliés des débats sur le socle.

Carine Rios
Secteur collège



Langues vivantes : les collègues dénoncent « l'expérimentation » rectorale

Certains établissements ont mis en place depuis la rentrée « l'expérimentation » que la rectrice a voulu imposer autoritairement à tous : introduction de 2 heures de LV2 en 5^o, suppression d'1 heure de LV1 en 6^o et arrêt des bilangues et sections européennes.

Le Snes-Fsu a dressé un premier bilan des remontées avec les collègues lors du stage langues, jeudi 6 novembre. Le constat est inquiétant : problèmes d'effectifs, impossibilité de faire progresser les élèves en 2 heures malgré l'augmen-

tation de la charge de travail pour les enseignants, maintien de bilangues dans le privé, adaptations locales...

La Rectrice prétendait mettre cette « expérimentation » en place au nom de l'égalité : sur ce plan déjà, c'est un échec.

Le Snes-Fsu lancera avant Noël une enquête plus détaillée et fournira du matériel pour dénoncer, dans les CA, tous les méfaits de cette mesure politique et antipédagogique.

C.R.

École du socle : un combat permanent

Depuis 2005 et la loi Fillon, les tentatives d'imposer une école du socle qui viendrait se substituer à la structuration premier et second degré sont permanentes.

Grâce à l'action du Snes-Fsu, la loi de refondation de 2014 a réaffirmé la pertinence de l'organisation en 1^{er} et 2^o degrés. Cela n'a pas été sans mal car les tenants de l'école

du socle (Sgen-cfdt et SE-Unsa) ont obtenu la création d'un cycle à cheval entre le primaire et le collège ainsi que la création d'un conseil école-collège.

Dans notre académie, le Snes-Fsu continue à intervenir pour éviter des dérives et de petits arrangements locaux dans ce domaine. En effet, sous prétexte d'intérêt de l'élève, c'est bien de gestion des personnels et de budget dont il s'agit, quand on impose

à une collègue d'aller faire un complément de service dans le premier degré, alors que les heures existent dans son collège !

Informé à temps, le Snes-Fsu a pu mettre un terme à cette « expérimentation » ariégeoise qui allait à l'encontre de nos statuts et qui bénéficie toujours de la complaisance de certaines organisations syndicales.

Bernard Schwartz
Co-secrétaire général



Agissez pour la démocratie sociale : votez

Du 27 novembre au 4 décembre prochain les élections professionnelles auront lieu pour la première fois dans l'ensemble de la Fonction publique. Ces votes fixeront pour une durée de 4 ans la représentativité des différentes organisations syndicales.

Ce rendez-vous électoral est un moment très important dans notre secteur de l'éducation, parce que le vote des personnels est analysé par rapport aux positions respectives défendues par les uns et les autres. Ainsi, la structuration du système éducatif, le respect de l'unité du second degré contre la mise en place de « l'école du socle » qui projette de fusionner le primaire et le collège, la nécessité d'une revalorisation des personnels du second degré seront des enjeux du scrutin.

De plus, ces élections permettent d'élire des représentants qui siègeront dans toutes les instances pour y défendre, à travers les textes qui régissent la profession, l'ensemble des collègues mais aussi chacun des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation, pour leur carrière, promotions, mutations, etc.

Enfin, ces élections permettent aux organisations syndicales de disposer, selon leur représentativité, des moyens humains militants pour défendre les personnels.

Alors, votez pour le rassemblement de la profession, votez Snes et Fsu :

- pour que vos élus soient des interlocuteurs incontournables car représentatifs de toute la profession ;
- pour que le Snes et la FSU soient assez puissants pour lutter contre les attaques incessantes contre nos missions, nos métiers et nos statuts ;
- pour que progressent les orientations qu'ils portent avec l'ensemble des personnels.

Consultation sur les programmes de collège : l'exemple de l'histoire-géographie

700 collègues ont répondu au questionnaire en ligne du Snes.

76 % des collègues souhaitent privilégier les approches sociales.

89 % des personnes considèrent le continuum chronologique indispensable.

69 % des collègues qui ont participé à l'enquête approuvent le maintien d'une épreuve d'histoire-géographie au DNB (Diplôme National du Brevet).

Pour en savoir plus : <http://www.snes.edu/Bilan-de-l-enquete-sur-les.html>

**Votez c'est bien !
En se syndiquant
c'est encore mieux !**

Rappel : 66 % du montant de la cotisation syndicale donne droit au crédit d'impôt.
N'attendez plus
<http://www.toulouse.snes.edu>

**Gisèle Bonnet
Bernard Schwartz
Pierre Priouret**
Co-secrétaires généraux

Bulletin syndical
snes Midi-pyrénées
N° CPPAP: 1112S06278 - Prix au numéro: 1 €
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658
Journal édité par le Snes: 2, avenue Jean-Rieux - 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38 - Mèl: s3tou@snes.edu
Directeur de Publication: Jean-Louis Viguier
Rédactrice en chef: Monique Degos-Carrère
Novembre 2014 - N° 346
Midi-Pyrénées Impression: Tél. 05 61 44 11 12

IMPRIM'VERT*

Se donner les moyens d'agir au quotidien avec les collègues

Voter pour le Snes et la FSU c'est bien sûr faire élire des militants aux CAPA, au CTA et aux CCP mais c'est aussi, grâce à la représentativité mesurée lors de ces scrutins, donner des moyens humains, par les décharges horaires, pour militer au quotidien. C'est grâce à ces moyens que le Snes-Fsu peut vous répondre, vous conseiller et vous

défendre, où que vous soyez dans l'académie, par l'intermédiaire des S2 (sections départementales) et du S3 (section académique). Le Snes-Fsu est aussi et surtout le seul syndicat à être présent dans la majorité des collèges et des lycées, au plus près des collègues, avec ses sections établissements (S1). Sa représentativité est un atout majeur face aux chefs d'établissement et dans les CA.

Vous trouverez dans ce dossier des exemples d'actions menées par les militants du Snes-Fsu depuis les dernières élections professionnelles en 2011. Sans viser l'exhaustivité, ils montrent la diversité du travail militant aux côtés des collègues, au quotidien...

CTA et CTSD : des comités importants

Le Comité Technique Académique et Les Comités Techniques Spéciaux Départementaux sont les instances dans lesquelles les représentants des personnels sont amenés à se prononcer sur les « questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires ». Les élus qui y siègent sont ainsi conduits à donner leur avis sur l'utilisation des dotations académiques, puis départementales - c'est-à-dire l'affectation des moyens dans vos établissements, et sur leurs conséquences en terme de carte scolaire (ouverture/fermeture de postes) - mais aussi sur la carte des formations et des langues vivantes.

Parce que le Snes est implanté dans les établissements, ses représentants recensent besoins et problèmes : vérification des effectifs, demande d'ouverture de classes, demande de création de postes, compléments de services contestables, BMP, etc. Ces instances sont des cadres dans lesquels le Snes peut interpeller la Rectrice, l'IA pour évoquer les problèmes spécifiques rencontrés dans les établissements, notamment consécutifs aux différentes réformes.

Les représentants au CTA sont directement élus, ceux aux CTSD désignés à partir des résultats au CTA dans le département.

UN SERVICE PARTAGÉ SUR 3 ÉTABLISSEMENTS ?

LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION ET SE BAT POUR DE MEILLEURES CONDITIONS D'AFFECTATION



ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

Le Snes-fsu conduit un important travail en amont de ces commissions afin que l'ensemble des collègues participent au mouvement avec leur juste barème. S'appuyant

CAPA : affectations

sur les documents des années précédentes, mais aussi, lorsqu'ils les ont, sur les informations communiquées par les collègues syndiqués, les commissaires paritaires du Snes-fsu interviennent de très nombreuses fois pour faire rectifier le projet de barème.

Mouvement 2014 : 2 526 demandeurs, 2 526 dossiers vérifiés par le Snes-Fsu, 558 vœux et barèmes rectifiés.

A cela il faut ajouter tous les collègues qui, sur les conseils du Snes-Fsu, ont pu eux-mêmes faire modifier leurs vœux et barèmes en amont de la commission. Il faut ajouter aussi les autres demandeurs impactés par « ricochet », la modification à la hausse ou à la baisse du barème de l'un ayant des conséquences sur l'ordre d'examen des autres pour les affectations.

Vous avez dit complément de service ?

Un poste définitif comportant seulement 3 heures dans l'établissement, avec 2 « compléments » de service de 6 h 30 et 9 h 30 ! Voilà ce qu'un collègue nouvellement affecté a découvert au début de l'été. Après de multiples interventions du Snes-Fsu, l'administration rectoriale a dû revoir sa copie et affecter notre

collègue réglementairement. Si dans notre académie, très étendue et en partie rurale, il est parfois difficile d'éviter les compléments de service, ceux-ci doivent rester conformes et cohérents, éloignés d'arrangements pour le moins contestables.

Congés formation : un travail de fond

Ici aussi, les élus du Snes-Fsu effectuent un travail important, de conseil auprès des collègues sur la stratégie à adopter afin d'obtenir le congé l'année souhaitée, et de vérification pour que les décisions actées à l'issue de ce groupe de travail soient appliquées dans le respect des règles et dans la transparence. Pour cela, ils vérifient toutes les demandes (723 dossiers en 2012, 943 en 2013 !) pour

que les collègues aient bien le barème auquel ils ont droit : demandes antérieures parfois oubliées par l'administration et qu'il faut faire valoir, contrôle du nombre de congés attribués par discipline pour ne pas oublier les « petites » matières, propositions d'amélioration du barème que seul le Snes-Fsu formule, comme souvent.

Inspections : le Snes aux côtés des collègues

Outre les questions liées à l'inspection quant à la notation, et par conséquent à la progression de la carrière, la section académique est régulièrement sollicitée sur des situations conflictuelles lors de visites d'inspection. Ces témoignages de collègues concernent souvent les mêmes disciplines et, de fait, l'attitude de quelques rares IPR qui ne se comportent pas de façon acceptable dans l'exercice de leur fonction.

Les témoignages recueillis évoquent souvent l'incompréhension, le sentiment d'être « rabaissé(e) », l'absence de la dimension « conseil » pourtant essentielle.

Il y a aussi, hélas, quelques cas bien plus graves où la visite se fait sanction, quand des collègues, parfois chevronnés, sont remis en

cause professionnellement, sans argumentation réelle. Certains témoignages évoquent également l'attitude désinvolte, en séance, de certains IPR.

Le sujet est délicat, il ne s'agit pas de jeter l'opprobre sur les corps d'inspection dans leur intégralité, mais d'alerter sur l'augmentation inquiétante des témoignages de collègues sur le sujet.

La section académique a déjà été reçue à ce propos par le précédent recteur, en vain. Elle le sera à nouveau prochainement. Un groupe de travail spécifique sera demandé pour faire en sorte que les pratiques évoluent dans le bon sens.

Le SNES-FSU revendique une évaluation pédagogique repensée, qui repose sur l'ob-

servation, le conseil, l'aide et l'échange. Elle devrait aussi servir à faire remonter les réalités et demandes du terrain en terme de programmes et de besoins en formation continue.

Droit à la santé : au travail aussi

Deux militantes assurent à la section académique une permanence hebdomadaire dédiée aux questions de santé et de handicap. Ainsi, le Snes renseigne les collègues tout au long de leurs démarches administratives : congés maladie, demandes de postes adaptés, demandes d'allègements de service, bonifications médicales lors des mutations, accidents de travail, prise en compte du handicap etc. Il intervient aussi lors des

GT et des CAPA concernés, en particulier au groupe de travail sur le bilan du mouvement et des affectations, pour signaler des situations de collègues en difficulté. Cette rentrée, marquée par de nombreux dysfonctionnements dans les établissements, s'est révélée particulièrement éprouvante pour des collègues déjà fragilisés par des problèmes de santé. Les personnes déjà connues des services médicaux du rectorat ne sont pas



épargnées, et ont dû parfois recommencer un véritable parcours du combattant pour la reconnaissance de leurs problèmes de santé. Ne restez pas isolés, contactez-nous.



Sans reprendre l'analyse que nous formulions lors des précédentes élections en 2011, le constat fait à l'époque demeure : formation continue toujours aussi insuffisante, manque d'espaces d'échanges.

Conscient des fortes attentes des collègues, le SNES-FSU s'est efforcé de proposer des stages syndicaux pouvant intéresser toutes les catégories et concernant tous les aspects, de l'entrée dans le métier à comment prépa-

rer son départ en retraite. Informer chacun sur ses droits, faire le point sur les évolutions des disciplines (langues, histoire-géographie, STI2D, documentation...), sur la carrière, sur les mutations ; réfléchir au sens de nos métiers (l'évaluation, le numérique...) et aux conditions faites aux personnels pour les exercer (néo management public...), la liste est longue. Ainsi, en un peu plus de deux ans seulement (septembre 2012 à ce jour), ce

ne sont pas moins de **50 stages qui ont été organisés par le Snes-Fsu**, rassemblant plus de 1 700 collègues de toute l'académie.

Ce succès croissant démontre, si besoin était, la nécessité d'espaces de parole et d'échange, sur le temps de travail, pour développer une réflexion collective utile à tous, élèves et personnels..

Pour tous : préparer sa retraite

Quelle est la différence entre durée des services et durée d'assurance ? Aurais-je une retraite « à taux plein » ? Quelle est la meilleure date de départ pour moi ? Puis-je partir en cours de mois ? Quel sera le montant de ma pension ?

Autant de questions qui se posent quand approche l'âge de départ à la retraite. Autant de questions auxquelles la section académique du Snes apporte des réponses pour les nombreux collègues qui s'adressent à elle... par téléphone, par mail ou lors de la permanence

du vendredi après-midi (possibilité d'un rendez-vous personnalisé pour les syndiqués). Le Snes vous accompagne de l'entrée dans le métier jusqu'au départ à la retraite (et même après !). N'hésitez pas à faire appel à lui.

AED et AESH : le Snes-Fsu à leur côté

Le décret reconnaissant comme métier l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) vient de paraître. Il est le fruit d'une bataille syndicale dans laquelle le Snes FSU a pris toute sa part. Même si le CDI

ne répond pas à notre exigence de titulariser les AESH dans la fonction publique, c'est un progrès pour nombre de collègues qui voient leur situation stabilisée et leur expérience reconnue.

L'action syndicale a aussi permis que tous les AED aient droit à des autorisations d'absence pour examens et concours augmentées de 2 jours de préparation, sans récupération, ainsi que la possibilité d'assurer des remplacements d'enseignant sans perdre le bénéfice de leur poste d'assistant d'éducation à la fin de la suppléance. Le Snes FSU est intervenu régulièrement auprès du rectorat pour défendre les AED en butte à des retards de paiement ou à des conflits avec leur chef d'établissement, en particulier les AED étudiants dont les droits sont souvent déniés.

Le Snes FSU et le SNUIPP-FSU font partie du collectif AVS 31 qui lutte pour défendre l'emploi, les conditions de travail et la titularisation des collègues AESH.

Les AESH en grève le 25 novembre

Le collectif « AVS en colère » auquel participe le Snes-Fsu défend depuis plus d'un an les collègues AVS-i ou AVS-co désormais appelés « Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap ». Devant les réponses peu satisfaisantes du Rectorat, le collectif appelle, avec le

soutien des syndicats de la Fsu, les AESH à faire grève le 25 novembre pour montrer la détermination de ces personnels qui ont pu mesurer, depuis des mois, que seule la mobilisation permet d'obtenir gain de cause.

Langues vivantes : une action sur la durée

Dès l'annonce, lors du Comité Technique Académique (CTA) du 16/01/14, de l'expérimentation à grande échelle d'un dispositif dérogatoire pour l'enseignement des LV au collège, le Snes-Fsu est intervenu auprès de la Rectrice pour dénoncer la méthode et les conséquences et auprès des collègues pour

les avertir : audience avec la Rectrice, envoi de messages aux syndiqués, lancement d'une enquête dans les collèges, communiqué de presse, saisie du CHSCT, mise en ligne d'un argumentaire et d'un exemple de motion... Le Snes académique a aussi été à l'initiative d'une large intersyndicale (que seul le SE-UNSA a refusé de rejoindre) qui a débouché sur une pétition et un rassemblement devant le rectorat le 5 février.

Si l'expérimentation a bien commencé à se mettre en place, nous sommes toujours dans l'attente du bilan promis puisque la Rectrice n'a pas encore réuni le Conseil Académique des LV, pourtant prévu à la rentrée. Pour le Snes-Fsu, l'amélioration de l'apprentissage des langues passe avant tout par une réduction des effectifs, une fréquence suffisante, et dans des situations d'apprentissage variées..



TZR : un combat permanent du Snes-Fsu

Les conditions d'exercice des collègues TZR se sont dégradés au fil des années de par les suppressions de postes, les diminutions de moyens, l'allongement des services des stagiaires...

Dans ces conditions, il devient bien difficile pour nos collègues d'intégrer une équipe, ce qui leur est parfois reproché lors de la notation administrative, et leur avancement de carrière se trouve souvent ralenti par des retards d'inspection. Certaines « avancées » ont bien été arrachées par le Snes-Fsu, comme le rattachement administratif pérenne et les

bonifications spécifiques pour le mouvement, mais elles demeurent insuffisantes. Affectations éloignées, non prononcées dans le cadre d'un groupe de travail paritaire, complément de service hors discipline, difficultés à obtenir le remboursement des frais de déplacement... sont le lot quotidien de trop nombreux collègues.

Le Snes-Fsu a organisé une action carte-pétition en 2013-2014 : 1 500 collègues y ont participé. L'action continue !

Non-titulaires : des progrès significatifs

Depuis 2009 et la mise en place des Commissions Paritaires Consultatives (CCP) dans l'académie, le SNES-FSU et ses représentants n'ont eu de cesse de dénoncer les situations difficiles que l'administration impose aux non-titulaires.

En intervenant en CCP et directement auprès du recteur, des améliorations ont été obtenues :

■ suppression des vacances (sauf à la demande des intéressés) qui ne donnent aucun droit social

■ reprise d'ancienneté pour les CDD arrivant d'une autre académie

■ préparation d'un livret d'accueil pour les contractuels, délivré dès leur installation

■ visa par le-la contractuel-le- de l'avis porté par le chef d'établissement

■ ré-examen des conditions d'attributions des congés d'été

■ et, enfin ! mise en place d'une grille d'évolution indiciaire pour les CDI.

D'autres avancées sont nécessaires comme une grille indiciaire pour les CDD, une CCP d'affectation pour la rentrée, des frais de déplacement ou la prise en compte du diplôme pour la rémunération.

Nous allons plus loin, et plus vite, quand nous sommes plus forts en CCP. Le Snes-Fsu a besoin de vous pour faire progresser la situation de tous les contractuels.

Crise de recrutement : risque sérieux d'aggravation

Acette rentrée, les stagiaires sont deux fois plus nombreux, et, sans eux, la rentrée n'aurait pas pu se faire. Pourtant, le volume de ce sang neuf n'est pas à la hauteur des attentes : les concours n'ont pas fait le plein - les deux sessions 2014 (exceptionnelle et renouvelée) n'ont permis de couvrir que 21,5 % des postes offerts -, et, pour notre académie, ce sont 91 ETP qui, dans l'ensemble du second degré, n'ont pas été pourvus... La crise de recrutement ne se résorbe donc pas, malgré l'abaissement du niveau requis pour se présenter au concours... La baisse de rémunération, la dégradation des conditions de travail et l'impréparation du ministère n'y sont pas pour rien ! Pour le Snes-Fsu, il faut un plan de pré-recrutements permettant de reconstituer un vivier de candidats. Il faut également assurer à ces collègues une réelle formation (un stagiaire sur deux est toujours

en responsabilité à temps plein cette année), et une formation réellement adaptée à leur parcours antérieur.

Dans ce contexte, le Snes et la FSU ont appelé les stagiaires à se rassembler le 15 octobre dernier, jour retenu par la Rectrice pour

évoquer les difficultés que rencontrent les stagiaires à cette rentrée. Aucune réponse concrète n'en est sortie pour ces collègues actuellement en grande souffrance. La crise de recrutement a de beaux jours devant elle !

Le 15 octobre 2014.



CIO : victoire à Toulouse !

En ces temps difficiles pour l'existence des CIO dans de nombreuses académies, nous pouvons nous féliciter du maintien des CIO de Toulouse Centre et Saint Gaudens.

En effet, suite à la décision du Conseil Général de la Haute-Garonne d'arrêter le financement de ces deux CIO, le rectorat de Toulouse avait prévu leurs fermetures. Ayant ensuite trouvé une solution pour le CIO de Saint Gaudens, seul celui de Toulouse Centre devait fermer en juillet 2015.

Le Snes a mené la bataille pour empêcher cette fermeture, qui laissait tout le centre de Toulouse sans CIO, et le champ libre au développement des cabinets privés. Nous avons multiplié les contacts avec les élus et les interventions au Rectorat, les collègues du CIO ont également sensibilisé les élus, la presse et la FCPE.

Tout cela a amené le Rectorat à revoir sa position, et à proposer l'installation de ce CIO dans les locaux du CRDP. Nous restons vigilants sur les conditions de ce relogement : cette nouvelle installation devra être conçue pour recevoir le public dans de bonnes conditions et en toute confidentialité lors des



entretiens. Les personnels, COPSy et administratifs, doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Enfin, la Rectrice s'est engagée à ne fermer aucun CIO dans l'académie.

CPGE : un mouvement qui gagne

Dans notre académie, comme partout en France, le Snes-Fsu a soutenu la mobilisation des collègues de CPGE contre l'avant-projet de réforme des décrets de 1950. Pour

eux, il s'agissait de remplacer les horaires de service existants par une pondération spécifique censée simplifier et uniformiser les calculs de services. Mais ces collègues ont vite fait le calcul et constaté qu'on voulait les faire travailler plus pour gagner moins ! Durant ce mouvement, le Snes a pris toute sa part aux débats lors des AG. Il a suscité l'organisation d'une audience auprès de la Rectrice au cours de laquelle il a rappelé que ce ne sont pas les profs de classes préparatoires qui sont trop payés, mais tous les autres qui ne le sont pas assez ! Le ministre Peillon, devant la forte mobilisation, a fini par céder en retirant les CPGE du périmètre de sa réforme.

C'est une victoire importante pour tous les collègues. En faisant échouer la tentative d'opposer les enseignants de CPGE à ceux de ZEP, elle a permis de conserver l'unité de la profession dans sa diversité. Elle permet au Snes-Fsu de continuer à rechercher l'alignement de tous les collègues par et vers le haut en termes de service et de rémunération.

Snes et Fsu, deux organisations syndicales représentatives de la profession

Le Snes-Fsu, en dépassant 50 % de voix dans pratiquement tous les scrutins, est le syndicat le plus représentatif du second degré. Il syndique aussi bien les personnels enseignants (certifiés, agrégés), que les personnels des vies scolaires (Conseillers Principaux d'Éducation, Assistants d'Éducation), ou les Conseillers d'Orientation-Psychologues et Directeurs de CIO, que ces personnels soient titulaires ou précaires. De par sa place de syndicat majoritaire aux élections professionnelles, il est incontournable dans les lycées et collèges, aussi bien pour le suivi des carrières de tous ces collègues, que pour tout ce qui touche à l'organisation du Service Public d'Éducation.

Membre fondateur de la Fédération Syndicale Unitaire (Fsu), le Snes entretient en son sein des rapports étroits avec des syndicats implantés dans toute l'Éducation Nationale. Les plus représentatifs dans leur secteur sont le SNUipp (majoritaire dans le 1^{er} degré), le Snep (Éducation Physique), le Snesup (Enseignement Supérieur), le Snasub (administratifs), l'Unatos (agents), le Snics (personnels infirmiers), le Snudden (chefs d'établissements)... et depuis 2004, divers syndicats des collectivités territoriales (Snuclias), de l'agriculture (Snetap), de l'emploi (Snutefi) ou de l'environnement.

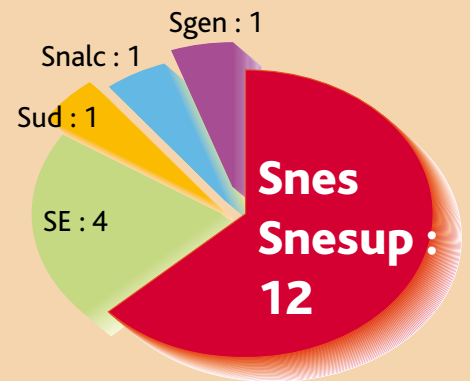
Créée en 1993, la Fsu est une des plus jeunes fédérations syndicales de France. Elle est depuis sa création la première fédération de l'Éducation. Rassemblant l'ensemble des personnels de tous les types d'établissement, la Fsu permet à chacun de ses syndicats nationaux d'avoir une vision plus large, et dispose d'une place incontournable dans les problématiques de la toute la fonction publique.

Son rôle est aussi de faire converger les actions des uns et des autres pour donner plus de force à l'action de ses syndicats nationaux.

Elle porte ainsi les questions de rémunérations, de retraites et de protection sociale. La Fsu est aujourd'hui devenu l'un des grands acteurs du syndicalisme français, qu'elle a marqué par ses pratiques nouvelles et sa combativité auprès des personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture dans les grands conflits sociaux des vingt dernières années (1995 et 2003 notamment, mais aussi 2010).

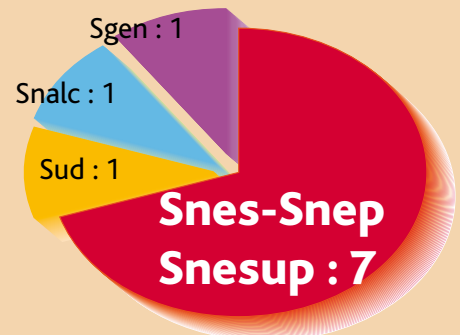
CAPA des Professeurs Certifiés

24 élus Fsu :
12 titulaires - 12 suppléants



CAPA des Professeurs Agrégés

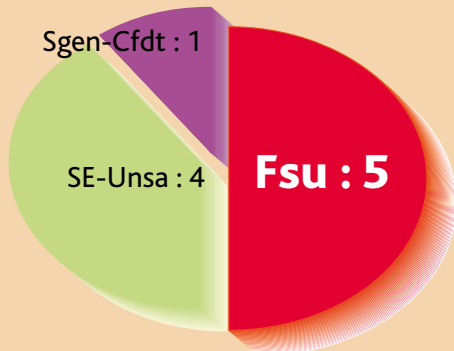
14 élus Fsu :
7 titulaires - 7 suppléants



Représentativité 2011-2014

Comité Technique Académique

10 élus Fsu :
5 titulaires - 5 suppléants



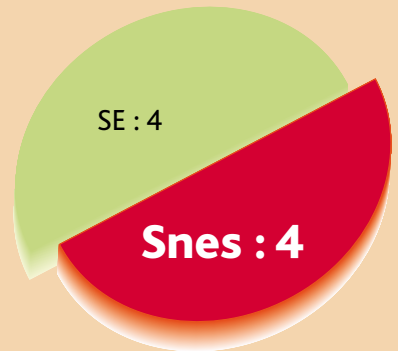
CAPA des D.CIO/CO-PSY

10 élus Fsu :
5 titulaires - 5 suppléants



CAPA des CPE

8 élus Fsu :
4 titulaires - 4 suppléants



Pour une plus grande efficacité,
renforcez cette représentativité

Modalités de vote

Le vote s'effectuera exclusivement par internet, depuis n'importe quel ordinateur. Le site de vote ne comporte pas de problème de sécurité informatique, vous pouvez poursuivre les opérations en toute confiance.

Vous recevez ce journal, car vous êtes inscrits sur la liste électorale : vous êtes donc en mesure de participer aux différents scrutins, **à condition d'avoir créé votre espace électeur**.

Vous avez probablement été destinataire d'une notice de vote dans votre établissement ou par courrier, mais elle n'est pas indispensable pour voter. Si vous n'avez rien reçu, ou que vous l'avez perdue, vous pouvez tout de même voter à partir votre espace électeur, en (re-)demandant un identifiant de vote jusqu'au dernier jour du scrutin (04/12). Dans tous les cas, **votre espace électeur doit être activé** pour pouvoir voter.

Trois étapes pour voter

1. Un préalable important

Activer votre messagerie professionnelle xxx@ac-toulouse.fr, et s'assurer qu'elle n'est pas saturée pour recevoir le mot de passe d'activation de votre espace électeur. En cas de difficultés, consultez l'assistance téléphonique du rectorat : 0810 000 282 (prix d'un appel local).

2. Créer votre espace électeur le plus tôt possible

Connectez-vous sur le site education.gouv.fr/electionpro2014. Vous pourrez alors créer votre compte électeur, en indiquant votre adresse professionnelle et en choisissant vous-même un mot de passe. La création n'est effective qu'après avoir accusé réception d'un message de confirmation envoyé à votre adresse xxx@ac-toulouse.fr (quelques minutes après votre demande de création de compte).

3. Se connecter à son espace électeur dès sa création et pendant la période de vote

Pour cela, re-connectez-vous sur le site education.gouv.fr/electionpro2014 et indiquez votre adresse professionnelle et le mot de passe que vous avez défini au préalable (vous pouvez redemander un mot de passe jusqu'au dernier jour du vote : il arrivera sur votre adresse xxx@ac-toulouse.fr).

Vous découvrirez dans cet espace :

- votre profil ;
- les scrutins pour lesquels vous êtes électeur et les organisations qui sollicitent votre voix ;
- le rappel de votre identifiant de vote reçu en établissement, ou par courrier ;
- l'accès à l'espace de vote proprement dit.

Attention : vous avez plusieurs votes à émettre !

Pour tous :

- Le vote au Comité Technique National (Vote FSU) ;
- Le vote au Comité Technique Académique (Vote FSU) ;

Suivant votre catégorie et corps :

- Le vote à la CAP Nationale (**Vote Snes**, en associant avec d'autres syndicats de la FSU) ;
- Le vote à la CAP Académique (**Vote Snes**, en associant avec d'autres syndicats de la FSU) ;

Sur demande lors du vote, un reçu peut vous être délivré. Nous vous invitons à l'imprimer et à le conserver.

Élections professionnelles

CAPA des professeur(e)s certifié(e)s Liste présentée par le Snes-Fsu et Snesup-Fsu

Hors classe

Mme DEGOS-CARRERE Monique	Histoire et Géographie	Collège Michelet, Toulouse - 31
M. DAGOU Jean-Pierre	Technologie	Collège Jacqueline Auriol, Villeneuve Tolosane - 31
Mme TRESSSENS Hélène	Physique Chimie	Collège Carco, Villefranche de Rouergue - 12
M. CORONAT David	Physique Appliquée	Lycée de Mirepoix, Mirepoix - 09
M. CORNAC Philippe	Histoire et Géographie	Collège Albert Camus, Villemur sur Tarn - 31
Mme DUFAUX Blanche	Anglais	Collège Fermat, Toulouse - 31
M. MONTELS Pierre	Lettres modernes	Lycée Matisse, Cugnaux - 31
M. POULOU Marc	Mathématiques	Collège Paul Valéry, Séméac - 65

Classe normale

M. SCHWARTZ Bernard	Lettres modernes	Collège Brassens, Montastruc-la-Conseillère - 31
Mme TAURINE Bénédicte	SVT	Collège V. Hugo, ZR 09, Lavelanet - 09
M. CLUZEL David	Histoire et Géographie	Lycée Rascol, Albi - 81
Mme PUECH Valérie	Economie Gestion	Lycée Ozenne, Toulouse - 31
M. CHEVROLIER Cyrille	Histoire et Géographie	Lycée Saint Sernin, Toulouse - 31
Mme COMBES Pascale	Histoire et Géographie	Collège Gambetta, Rabastens - 81
M. GIRARD Manuel	Mathématiques	Collège l'Impérial, Luzech - 46
Mme GIRAUT Karine	Lettres classiques	Collège Bellevue, Toulouse - 31
Mme RICARDEAU Isabelle	Espagnol	Collège Bayle, Pamiers - 09
Mme CHAPOULIE Sandrine	Documentation	Université Jean Jaurès, Toulouse - 31
M. HEMERY Floréal	Histoire et Géographie	ZR 31 RAD Collège Bertrand Lalarde, Montréjeau - 31
Mme CHARTON Nathalie	Anglais	Collège Bayle, Pamiers - 09
M. ESQUERRE Jérôme	Mathématiques	CSES Jean Lagarde Parc St Agne, Ramonville St-Agne - 31
M. BOROT Aurelien	Histoire et Géographie	Collège Jaurès, Colomiers - 31
Mme ALCARAZ BOUSQUET Marianne	Espagnol	Lycée Foch, Rodez - 12
Mme RIOS Carine	Espagnol	Collège Rambaud, Pamiers - 09
Mme ALVAREZ Céline	Anglais	Lycée Matisse, Cugnaux - 31
Mme MAFFRE Emilie	SVT	Collège Kervallon, Marcillac-Vallon - 12
Mme LE GOUILL-PETITBON Nathalie	Anglais	Collège Fermat, Toulouse - 31
M. FERNANDEZ Eric	Technologie	Collège Rambaud, Pamiers - 09
M. LESCURE Camille	Histoire et Géographie	Lycée Las Cases, Lavaur - 81
Mme COUTURIER Claire	Anglais	Lycée Stéphane Hessel, Toulouse - 31
Mme BELOTTI Cécile	Anglais	Lycée Bourdieu, Fronton - 31
Mme CAMPEDEL Chantal	Histoire et Géographie	Lycée Bellevue, Toulouse - 31
Mme ASSIE Géraldine	Anglais	Lycée Ozenne, ZR 31, Toulouse - 31
M. LEBRUN Guillaume	Mathématiques	Collège Perbosc, Auterive - 31
Mme GIL Aurélie	Espagnol	Collège Bayle, ZR 09, Pamiers - 09
M. KENESI Pierre	Anglais	Collège Beaulieu, ZR 65 Saint Laurent de Neste - 65
M. ENJELVIN François	Economie Gestion	Lycée Monteil, Rodez - 12
M. FOUCAMBERT Benoît	Histoire et Géographie	Collège Jaurès, Albi - 81

Pourquoi voter Snes-Fsu ?

Carrière et salaires : revalorisation urgente !

Le SNES et le SNEsup revendiquent une amélioration programmée de la carrière des professeurs certifiés, en augmentant les indices

de début de carrière et en raccourcissant les durées de séjours dans chaque échelon. Nous avons obtenu que la hors classe devienne le débouché de carrière pour tous.

La mise en place du recrutement au master nécessite de construire un processus d'intégra-

tion du corps des certifiés dans celui des agrégés. Ces mesures doivent s'accompagner d'une revalorisation salariale rattrapant les pertes de pouvoir d'achat. Nous revendiquons le rétablissement d'un aménagement des fins de carrière.

Formation initiale et continue : un droit

Nous revendiquons une entrée progressive dans le métier articulant maîtrise des savoirs disciplinaires et professionnels et une formation continue permettant d'appréhender la complexité et aux évolutions du métier. Nous sommes attachés à l'identité professionnelle. Pour nous, les personnels doivent reprendre la main sur leur métier, ce qui implique une réforme du collège et la remise à plat des réformes des lycées. Nous avons obtenu une consultation sur les programmes et le socle.

Pour un enseignement de qualité : amélioration des conditions de travail !

Nous agissons dans toutes les instances pour créer les conditions d'un travail de qualité. Nous exigeons le respect de la liberté pédagogique et l'abandon des méthodes de management actuelles. Face aux tentatives de réintroduire la bivalence, nous avons obtenu la réaffirmation de notre identité professionnelle, fondée sur l'enseignement disciplinaire, et du maximum hebdomadaire de service, y compris pour les professeurs

documentalistes. Nous revendiquons une diminution du temps de service pour les certifiés. Pour les TZR, nous réclamons un contrôle paritaire des affectations, la réduction des tailles des zones de remplacement et la revalorisation de l'ISSR. Les affectations en complément de service doivent être strictement limitées et les garanties protégeant les collègues qui en sont victimes étendues. Nous revendiquons des procédures plus transparentes pour l'accès au post-bac.

CAPA des COPSy et DCIO

Liste présentée par le Snes-Fsu

Pourquoi voter Snes-Fsu ?

Défendre et promouvoir le service public d'orientation de l'Éducation nationale

Le SNES-FSU a toujours clairement défendu l'existence d'un service public d'orientation, ancré dans l'Éducation nationale, doté de missions spécifiques, structuré par son réseau de CIO non soluble dans le SPRO. Les mobilisations qu'il a initiées ont mis en échec les tentatives de décentralisation, de mise sous double tutelle État/région et de négation de la spécificité de l'orientation scolaire...

Reconnaître et revaloriser pleinement notre métier

Le SNES-FSU combat la conception d'une orientation soumise aux données exclusives de l'insertion professionnelle et l'uniformisation des pratiques de tous les acteurs du service public d'orientation.

Il a toujours défendu un cœur de métier axé sur la psychologie de l'éducation et de l'orientation, privilégiant le suivi, au conseil ponctuel et en lien avec les équipes éducatives.

Directeurs de centre d'information et d'orientation

Mme BENNASSAR Laure	CIO Toulouse Rangueil	Toulouse - 31
Mme DULAURIER Isabelle	CIO Tarbes	Tarbes - 65
Mme FARADONI Emmanuelle	CIO Toulouse Nord	Toulouse - 31
Mme LEMAIRE Amélia	CIO Figeac	Figeac - 46

Conseillers d'orientation - psychologues

Mme DELBOS Michelle	CIO Toulouse Rangueil	Toulouse - 31
Mme TAPIOU Coralie	CIO Toulouse Centre	Toulouse - 31
Mme TOLOSA Isabelle	CIO Toulouse-Mirail	Toulouse - 31
Mme BLANCHARD Hélène	CIO Castres	Castres - 81
M. BRANCO Jean	CIO Muret	Muret - 31
Mme TAFANI Isabelle	CIO Castres	Castres - 81

Il a obtenu que les conclusions du GT ministériel prenne en compte cette vision ambitieuse et précise le rôle des directeurs pour la mettre en œuvre.

Il agit pour obtenir une traduction concrète et rapide de ces évolutions, tant sur le plan de la définition des missions que sur celui de la formation en portant notamment le niveau de recrutement au M2 de psychologie.

Améliorer les conditions d'exercice et les carrières.

Le SNES-FSU demande le doublement des recrutements pour en finir avec la précarité et augmenter le ratio CO-Psy / élèves. Il faut mettre fin au blocage des carrières en ouvrant, comme s'y est engagé le ministère, l'accès à la hors classe pour les conseillers et une revalorisation significative correspondant à l'augmentation de la charge de travail pour les directeurs de CIO.

LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION
ET SE BAT AVEC VOUS POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

Capa des professeur(e)s agrégé(e)s Liste présentée par le Snes-Fsu et le Snesup-Fsu

Hors classe

Mme ROUX Elisabeth	Education Physique et Sportive	Lycée Saint Sernin, Toulouse - 31
Mme DULOUM Annie	Lettres Modernes	Lycée Toulouse-Lautrec, Toulouse - 31
M. FRAU José Manuel	Espagnol	Université Jean Jaurès, Toulouse - 31
Mme VIEU Maryse	Mathématiques	Lycée Bellevue, Toulouse - 31

Classe normale

Mme SICART Estelle	Lettres Classiques	Lycée Vincent Auriol, Revel - 31
M. JARRY Thomas	Histoire et Géographie	Lycée Clémence Royer, Fonsorbes - 31
Mme IRUBETAGOYENA Géraldine	Mathématiques	INSA, Toulouse - 31
M. FREIGNEAUX Frédéric	Histoire et Géographie	Lycée Bourdieu, Fronton - 31
M. ESPOUNE Maxime	Education Physique et Sportive	Lycée Borde Basse, Castres - 81
M. PECH Jean-François	Histoire et Géographie	Lycée Matisse, Cugnaux - 31
M. MANIBAL Christophe	Philosophie	Lycée Rive Gauche, Toulouse - 31
M. ARRIBET Philippe	Anglais	Lycée Pierre Paul Riquet, St-Orens de Gameville - ZR 31 - 31
M. LAMBIN Eric	Histoire et Géographie	Collège Jacques Prévert, St-Orens de Gameville - 31
M. NARANJO Michel	Physique Chimie	Lycée Monteil, Rodez - 12
M. MURATI Laurent	Lettres Modernes	Lycée Castella, Pamiers - 9
M. PARET Vincent	Mathématiques	Lycée Rive Gauche, Toulouse - 31
M. GARRIGUES Stephane	Histoire et Géographie	Lycée Las Cases, Lavaur - 81
Mme CABRIT Florence	Anglais	Lycée Jean Lurçat, Saint-Céré - 46
M. ANDRIEU Olivier	Histoire et Géographie	Lycée Bourdelle, Montauban - 82
M. PRIOURET Pierre	Mathématiques	Lycée Hessel, Toulouse - 31

Pourquoi voter Snes-Fsu et Snesup-Fsu ?

L'action des commissaires paritaires de la FSU (SNES, SNEP, SNEsup) que ce soit en CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) ou en CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale) est une action collective au service de tous les agrégés de l'Académie quel que soit leur niveau d'exercice (second degré, CPGE, supérieur) pour l'amélioration de leur situation de carrière et la défense de leurs droits. Notre responsabilité est d'informer les collègues avant et après les commissions, de les rencontrer, au SNES ou lors du stage carrière annuel, et de les aider dans leurs démarches (par des interventions auprès de l'administration).

Nous sommes aussi soucieux de l'avenir du concours de l'agrégation et du corps des agrégés qui doit rester le corps de référence du second degré et un point d'appui pour la revalorisation de tous.

Les commissaires paritaires de la FSU sont intervenus lors du précédent mandat dans plusieurs domaines.

■ L'accès à la hors-classe avec l'objectif qu'aucun agrégé ne parte à la retraite sans avoir atteint l'échelon terminal de la carrière.

Nos interventions ont permis l'augmentation sensible du nombre des promotions (101 en 2011, 117 en 2012, 114 en 2013 et 119 en 2014) en insistant sur :

■ L'inscription de tous les collègues ayant atteint les échelons terminaux de la classe normale (10^e et 11^e), les seuls bénéficiant d'un réel effet financier.

■ La mise en place d'un barème plus juste en obtenant l'inscription des collègues ne bénéficiant pas des points de carrière.

■ La limitation des retards d'inspection et des avis inopérants des chefs d'établissement (avis Très favorable à des collègues à des échelons inférieurs au 10^e).

■ En faisant le lien avec nos élus nationaux entre les inscriptions sur la liste académique et les décisions de la CAPN.

■ L'augmentation des possibilités de l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude.

■ En revendiquant le passage de 1/9e à 1/5e des postes au concours.

■ En exigeant la mise en place de critères clairs et objectifs (la bi-admissibilité par exemple) et la prise en compte de l'ensemble de la carrière.

■ Les conditions de titularisation des agrégés stagiaires.

■ Par la revendication des conditions d'une réelle formation (emploi du temps et lieu d'exercice) et l'exigence de la transparence des procédures (rapports d'inspection et rapport des conseillers tuteurs).

■ Les contestations de note administrative.

■ En informant les collègues de leurs droits et en exigeant en CAPA tous les éléments d'information afin d'éviter l'arbitraire.

■ L'assistance des collègues concernés par une procédure disciplinaire en mettant tout en œuvre pour que leurs droits de fonctionnaires soient garantis.

En 2011, les agrégés de l'Académie avaient fait largement confiance aux candidats de la FSU (SNES, SNEP, SNEsup) en leur donnant la majorité absolue en voix (56.7 %) et 7 des 10 sièges à la CAPA. Cette représentativité est un atout pour tous les agrégés et un poids face à l'administration.

Entre le 27 novembre et le 4 décembre, voter pour les candidats de la FSU sera à nouveau une garantie d'efficacité au service de tous.

Capa des CPE

Liste présentée par le Snes-Fsu

Pourquoi voter Snes-Fsu ?

Pour un métier :

- Centré sur le suivi individuel et collectif des élèves : le SNES-FSU ne cesse de garder le cap et réaffirme tout au long des discussions ministérielles sur le métier cette conception nécessaire à l'épanouissement et à la réussite du plus grand nombre
- Marqué par une appartenance forte à l'équipe pédagogique et éducative et un travail en transversalité avec tous les personnels
- De conseil de l'ensemble des personnels : c'est là pour le SNES le sens de conseiller dans CPE
- Exercé avec une conception humaniste et innovante
- En rupture avec l'approche sécuritaire des questions éducatives

Pour des conditions d'exercice

- 35 heures hebdomadaires toutes activités confondues ; la suppression de la semaine des petites vacances sans augmentation de travail hebdomadaire
- Un recrutement à la hauteur des besoins
- 1 CPE pour 250 élèves
- La reconstitution du potentiel de remplacement
- La fin du blocage de postes pour un mouvement fluide et digne de ce nom
- Des équipes d'AED en nombre suffisant, formées et avec des conditions de travail améliorées

Hors-Classe

Mme GOURBIER Catherine Lycée Marie Curie Tarbes - 65
Mme PINERO-TRAN Isabelle Collège Victor Hugo Tarbes - 65

Classe normale

M. AUBERTIN Benoît Lycée Paul Mathou Gourdan-Polignan - 31
Mme LACORRE Brigitte Collège Rambaud, Pamiers - 09
M. PIQUEMAL Stéphane Collège Lakanal Foix - 09
M. MAIURANO Bruno Lycée Marcel Berthelot Toulouse - 31
Mme RAMOND Valérie Lycée Pierre Bourdieu Fronton - 31
Mme GARNIER Carole LP Eugène Monteil Colomiers - 31
Mme BIESSE NEDJARI Nadia Lycée Le Sidobre Castres - 81
M. BOUCHART Éric LP Gabriel Péri Toulouse - 31
Mme LAPIQUIONE Yvette Lycée des Métiers Ameublement Revel - 31
Mme MONTEIL-LAMOTHE Patricia Lycée Louis Vicat Souillac - 46
Mme GREST Élodie Lycée Ozenne Toulouse - 31
Mme CABOT Valérie Lycée Monteil Rodez - 12
Mme AVEZAC-BOURGEOIS Marie-Pierre Lycée Pardailhan Auch - 32
Mme ROQUES Marie-Pierre TZR - 82

- Du temps de travail institutionnalisé pour le travail en équipe
- Avec une réelle formation initiale et le retour des stagiaires en surnuméraire dans les établissements.

Pour des perceptives de carrière

- Une revalorisation des salaires qui passe dans un premier temps par la fin du gel du point d'indice
- La création d'une agrégation

Pour des élus des personnels

- Qui siègent à chaque CAPA, GT
- Qui préparent et informent en amont et en aval
- Qui proposent des modifications des circulaires dans l'intérêt du plus grand nombre
- Qui respectent et font respecter la règle et l'équité de traitement pour tous

CAPA des PEGC

Liste présentée par le Snes-Fsu et le Snuipp-Fsu

Pourquoi voter Snes-Fsu et Snuipp-Fsu ?

Revaloriser la carrière des PEGC

- Permettre l'accès de tous à l'indice terminal de la classe exceptionnelle.
- Fonder le déroulement de carrière sur l'égalité de traitement et non sur l'individualisation et le mérite.
- Améliorer les fins de carrière
- Prendre en compte la pénibilité de notre métier par la mise en place d'aménagements

de fin de carrière par des modalités de départ anticipé et le rétablissement d'une CPA et d'un CFA attractifs.

Construire un collège dans lequel tous les élèves peuvent réussir

- Renforcer les moyens au collège.
- Préparer efficacement les élèves à poursuivre leurs études.
- Prévenir l'échec de manière précoce.

Mme CABARET Fabienne,
Collèges les Cèdres, Castres - 81

Mme BONNAYS Christine,
Collège Pierre Darasse, Caussade - 82

M. BOUFFIES Jean-Luc,
Collège Georges Rouquier, Rignac - 12

M. LEMAUFF Patrick,
Collège Louise Michel, L'Isle Jourdain - 32

AED et AESH : pour défendre vos droits Votez Fsu

Nous avons obtenu la mise en place d'une Commission Consultative Paritaire (CCP) pour les AED et AESH. Les élu-es de la FSU, dont fait partie le SNES, y défendent leurs collègues en cas de procédure disciplinaire. C'est aussi le lieu pour faire avancer auprès du rectorat les revendications des personnels sur les conditions d'emploi et de formation.

De façon générale, nous revendiquons pour les AED :

- la généralisation de la signature de contrats de 3 ans

- une dérogation à la durée de 6 ans leur permettant une prolongation de 2 ans pour poursuite d'études ou formation professionnelle.

Nationalement, nous demandons la création de 10 000 postes d'AED et un alignement des rémunérations sur la catégorie B de la Fonction publique.

Nous revendiquons la création d'un statut spécifique d'AED réservé aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle. la gestion de ces personnels (recrutement, contrat, affectation...) devra être assurée au niveau du rectorat sous le contrôle des CCP. Le recrutement devra être sur critères sociaux et l'affectation proche des universités ou lieux de formation. Le temps de travail hebdomadaire maximal devra être de 26 heures pour un salaire à taux plein.

Pour les non-étudiants, nous revendiquons un réel droit à la formation professionnelle. Le droit au congé de formation professionnelle doit être concrètement appliqué, et l'accès à la VAE facilité.

AESH : un métier qui doit être pleinement reconnu !

Nous revendiquons un véritable statut de fonctionnaire (carrière, recrutement, mobilité géographique), et une meilleure formation prenant en compte l'aide éducative donnée aux élèves handicapés.

Voter pour la FSU c'est donner plus de force à une fédération de syndicats majoritaires dans l'Éducation Nationale, soucieux de défendre l'intérêt de chacun-e et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des personnels.

Reconstruire la grille indiciaire

Le chantier sur les métiers conduit par le ministre de l'Éducation nationale l'an dernier a repoussé à plus tard la question de la revalorisation. Pire, la seule décision prise, au prétexte du rétablissement de la formation initiale et d'un recrutement désormais à Bac + 4 des certifiés et CPE, est de revenir aux indices de rémunération des débuts de carrière abandonnés en 2010. Le tout avec la bénédiction d'organisations syndicales « réformistes », qui sollicitent maintenant vos suffrages ! Pour les certifiés, les CPE et les CO-Psy, cela conduit à les rémunérer 12 % au-dessus du SMIC - pour mémoire, il était à plus de 100 % au-dessus du SMIC en 1981...

Le Snés-Fsu demande donc une ré-indexation du point d'indice de la fonction publique sur les prix, mais surtout une reconstruction des grilles indiciaires, qui devrait permettre un traitement mensuel de début de carrière aux environs de 2 500 euros brut au minimum (2 071 euros net).

**5 ANNÉES D'ÉTUDES
POUR UN SALAIRE
MINUSCULE ?**

LE SNES SE BAT POUR
LA REVALORISATION
DES SALAIRES

snés ENSEMBLE,
fsu REVALORISONS
LE SECOND DEGRÉ

U
F.S.U.

La revalorisation, c'est plus qu'urgent !

En 2014, nous aurons perdu l'équivalent deux mois de salaire, en ne percevant que dix mois en euros constants du traitement d'un fonctionnaire rémunéré au même échelon en 2000.

Ce chiffre - terrible - montre que la question des salaires est devenue pour nos professions une question prioritaire. Il résulte de l'effet conjugué de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour pension d'une part et de la faible revalorisation du point d'indice, avant son gel depuis 2010... Et le gouvernement

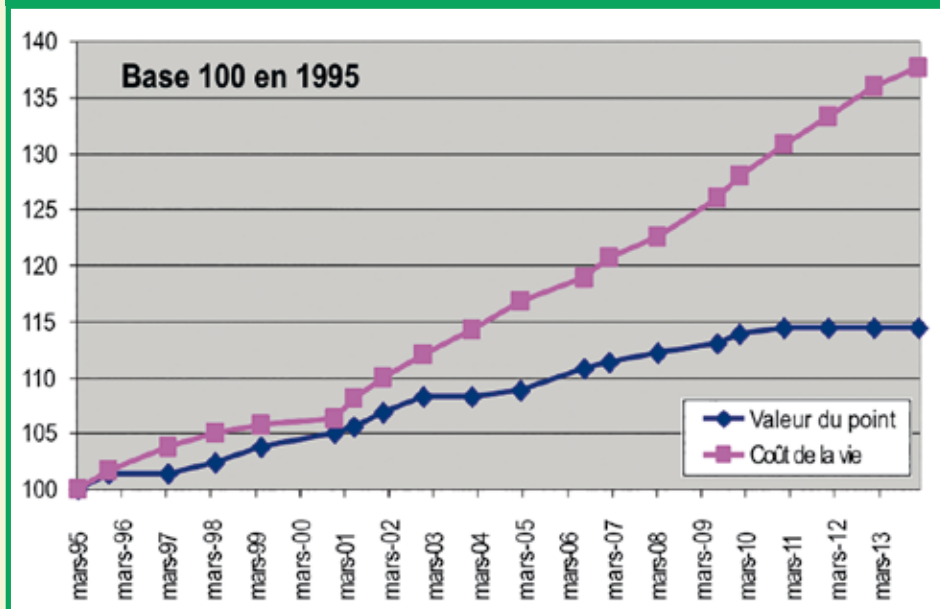
annonce qu'il entend poursuivre dans cette voie jusqu'en 2017 ! Le Snes-Fsu continue de dénoncer ce choix injustifiable.

Cette politique d'austérité salariale, assumée, est inefficace et dangereuse. Inefficace car ce ne sont ni les salaires ni les pensions de retraite qui sont responsables de l'endettement public mais les cadeaux fiscaux sans contrepartie et l'évasion fiscale. Dangereuse, car elle réduit singulièrement l'attractivité des métiers qualifiés de la Fonction publique, dont, au premier chef, les nôtres.

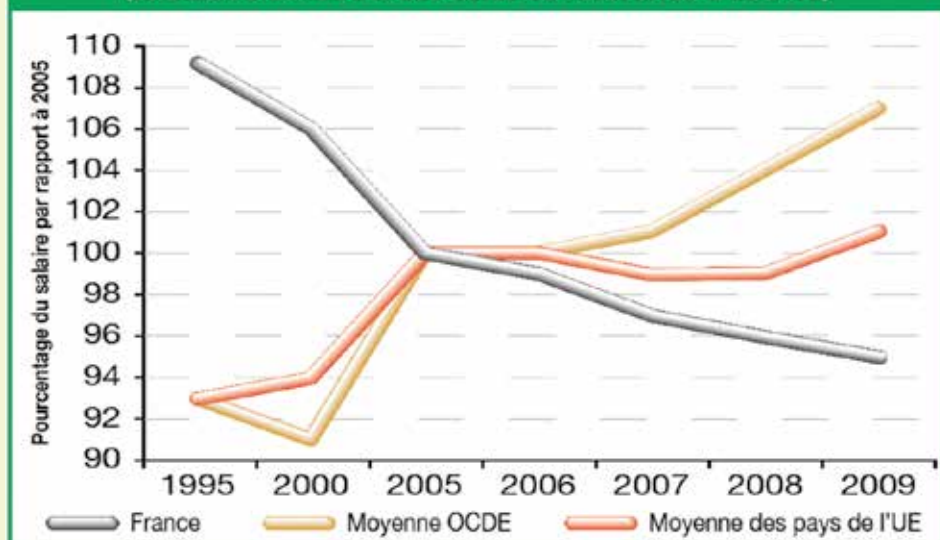
Comment ne pas voir enfin, pour les professions enseignantes d'éducation et d'orientation, le lien entre cette perte de salaire indiscutable, et le fait que 21,5 % des postes mis au concours en 2014 n'aient pas trouvé preneurs ?

Le Snes et sa fédération, la FSU, agissent contre ces choix néfastes, en recherchant l'unité la plus large, car l'attractivité de nos métiers en dépend.

Valeur du point d'indice et coût de la vie : le décrochage s'accroît



Évolution du salaire des enseignants entre 1995 et 2009 (le salaire de 2005 est celui de référence à 100 %)



Halte à la dérive indemnitaire

Le Snes-Fsu s'oppose aux logiques de revalorisation par des compléments indemnitaires, car ils sont parfois sujets à des interprétations locales (comme les IFIC par exemple) et encouragent les tensions dans les équipes. De même, il rejette les logiques de différenciation en matière d'avancement d'échelon, qui ont souvent pour effet de ralentir les progressions de fin de carrière pour le plus grand nombre, sur la base d'évaluations aux modalités discutables.

Enfin, l'accès à la hors-classe pour les certifiés et CPE montre déjà largement les disparités que peuvent générer des politiques rectorales menées hors de cadres nationaux, privant du bénéfice des indices terminaux de la hors-classe de nombreux collègues partant à la retraite.

Par le passé, nos actions au sein des CAPA ont permis de limiter ces dérives, mais elles sont encore une réalité que nous combattons, en revendiquant un accès pour tous à la hors-classe.

Informations pratiques

Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38
2, avenue Jean-Rieux - 31 500 - Toulouse
Métro François Verdier
Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures

Adresse électronique générale :

s3tou@snes.edu

Syndicalisation :

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation) :

carriere.certifies@toulouse.snes.edu

carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Mutations ou affectations :

mutations@toulouse.snes.edu

Stagiaires :

stagiaires@toulouse.snes.edu

Non-titulaires :

nontitu@toulouse.snes.edu

CPE :

cpe@toulouse.snes.edu

Santé :

sante@toulouse.snes.edu

Personnels-Vie scolaire :

aedmise@toulouse.snes.edu

Retraites :

retraites@toulouse.snes.edu

COPSYs :

copsys@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux :

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Collège :

college@toulouse.snes.edu

Lycée :

lycee@toulouse.snes.edu

Site académique
www.toulouse.snes.edu

02/11/13



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Balma
6, rue de la Tuilerie - 31 131 Balma Cedex
Tél.: 05 34 42 64 70
E-mail: 02290@cmma.creditmutuel.fr

10.12.13 6 TIC/0113